Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.23 — TELEPHONE

Aux Métallurgistes

Aujourd'hui jeudi, à sept heures et demie précises du soir, salle du **Plat d'Or**, 9, Grande-Place, **GRANDE REUNION CORPORATIVE**, avec le concours assuré du citoyen GALANTUS, secrétaire trésorier de la Fédération Nationale des Métallurgistes de France.

Les chauffeurs-conducteurs de machines et électriciens, sont particulièrement invités à cette réunion.

Louches Manœuvres

Les électeurs qui ne sont pas encore fixés sur la façon de procéder des réactionnaires en temps d'élections, n'ont qu'à se diriger vers la mairie et demander le bureau où l'on peut se faire inscrire comme électeur.

C'est au premier, à droite, presqu'au milieu du corridor, dans un renfoncement.

L'encadrant, il y a le guichet des affaires militaires et celui des renseignements.

Les personnes qui feront ce pèlerinage de plus en plus nécessaire, trouveront en face d'elles un homme intègre et consciencieux auquel nous nous plaisons à rendre cet hommage, qui inscrit — avec pièces à l'appui, bien entendu — tous les citoyens soucieux d'accomplir leur devoir.

Mais il est nécessaire de bien surveiller les abords de ce guichet où rôdent de louches personnages, délégués de l'office central. Ils ont mission d'intimider les travailleurs, de chercher, par tous les moyens possibles, d'empêcher ceux qui ont changé de domicile, de faire un changement d'adresse.

Besogne de mouchard, besogne de recruteur pour abstention, tout est bon à certains individus.

L'autre jour, c'était mardi à onze heures et demie du matin, s'il faut préciser, notre ami Wattremez, accompagnait un citoyen désireux de faire rayer son nom de certain quartier pour voter dans un autre.

C'est un peu son devoir à ce brave homme, puisqu'il n'habite plus où il habitait autrefois. C'est certainement son droit.

Un sieur Nys, courtier en laine, membre de l'Union Sociale et Patriotique, essaya pourtant — nous pouvons le prouver — de le dissuader de faire ce changement.

Mais quel besoin, insinuait-il, avez-vous de voter dans ce quartier-ci plutôt que dans ce quartier-là ? Ne voterez-vous pas aussi bien dans l'un que dans l'autre?

Ecoutez-moi bien, monsieur Nys, je ne vous connais pas, je ne désire même pas faire votre connaissance, mais permettez-moi, malgré tout de vous donner un conseil.

Vendez ou achetez des laines ; faites quelque métier qui vous plaira, mais, je vous en prie, ne rôdez plus dans les couloirs de la mairie en quête de gens à faire rayer des listes électorales.

Alors que tous les journaux invitent les Roubaisiens à se faire inscrire, ne cherchez pas à empêcher vos compatriotes de faire un changement de domicile.

Nous savons très bien que vous fûtes autrefois décoré pour avoir arrêté, place de la Liberté, un cheval qui n'était plus emballé.

Ne forcez pas votre talent ,ne cherchez pas une nouvelle décoration « pour avoir arrêté, près d'un guichet, les électeurs qui couraient se faire inscrire. »

R. L.

La Grève des Paveurs

CHEZ L. COLIN

Mardi, onze ouvriers paveurs de la maison L. Colin, rue de Naples, se sont mis en grève, demandant à être payés à la journée en hiver comme en été et non à l'heure ou à la tâche.

— Dix-sept ouvriers de la maison Carette-Duburcq, rue d'Italie, ont également quitté le travail.

CHOSE ETRANGE

Hier mercredi 22 janvier 1908, la tribune publique du « Journal de Roubaix » ne contenait aucune lettre de félicitations de « pinchonneux » ? à MM. Motte et autres.

C'est à un accident de travail que nous sommes redevables de ce fait sans précédent. Le rédacteur spécialement chargé de faire les lettres de remerciments, s'est foulé le poignet en écrivant celle de Tourcoing, parue le 21 du même mois.

Le docteur qui lui a donné les premiers soins, espère qu'il pourra bientôt reprendre son travail.

Ne braillez pas, réactionnaires, le Sévigné du Journal officiel de la municipalité va reprendre son porteplume : Pour Dieu, pour Motte, pour la Mairie !

SANS PAIN

Un procès-verbal a été dressé à la charge de Pierre Pollé, 9 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vromant, 4, surpris mardi soir, place de la Liberté, au moment où il sollicitait l'aumône.

Les parents de cet enfant ont également été l'objet d'un procès-verbal pour avoir employé leur fils mineur à la mendicité.

CHEZ LES TAILLEURS DE PIERRES BLANCHES

Voici les revendications présentées aux patrons par la chambre syndicale des ouvriers en pierres blanches de Roubaix :

Article 1. — Le travail aux pièces est supprimé pour tous les ouvriers tailleurs, scieurs et ravaleurs.

Art. 2. — Les ouvriers seront payés à l'heure, sans aucune fraction.

Art. 3. — Les ouvriers scieurs seront payés 0 fr. 55 centimes l'heure.

Art. 4. — Quand deux apprentis scieurs seront accouplés pour travailler ensemble, un des deux sera considéré comme ouvrier et payé comme tel.

Art. 5. — Les tailleurs de pierre de chantier travaillant la pierre tendre, seront payés 0 fr. 65 l'heure ; ces mêmes ouvriers travaillant la pierre blanche dure, seront payés 0,70 l'heure au minimum.

Art. 6. — Les ravaleurs seront payés 0.75 l'heure minimum.

Art. 7. — Les ravaleurs descendant travailler sur le chantier ne subiront aucune diminution.

Art. 8. — Les ouvriers qui seraient occupés par les patrons de Roubaix en dehors de cette ville, seront tenus d'être présents à l'octroi à l'heure où doit commencer la journée ; il leur sera alloué une somme de 0,70 centimes pour le dîner, à titre d'indemnité.

Art. 9. — Pour les ouvriers travaillant hors de Roubaix, qui ne pourront pas retourner chez eux tous les jours, les frais de route, le temps pendant lequel il voyage et la pension lui seront payés intégralement.

Art. 10. — La paie sera faite sur le chantier ou au bureau, à l'heure où l'ouvrier doit finir sa journée.

Art. 11. — Pour congédier un ouvrier le patron le préviendra au moins une semaine à l'avance et réciproquement.

Art. 12. — Aucune convention entre patron et ouvrier ne sera signée à l'entrée au [illegible] [illegible] inconnu.

Art. 13. — Sur chaque feuille de paie, le nombre d'heures, le prix de l'heure et la date seront indiqués pour chaque ouvrier ainsi que la signature du patron.

Art. 14. — Dans le cas où un ou plusieurs ouvriers seraient appelés à travailler le dimanche, il leur sera alloué un supplément de cent pour cent.

Art. 15. — A partir du jour où la grande journée de onze heures ne pourra être faite, les ouvriers travailleront du jour au jour et seront payés suivant le nombre d'heures faites ; néanmoins, ce nombre d'heures ne pourra être inférieur à huit heures, avec un quart d'heure pour déjeuner.

Art. 16. — Au dessus de onze heures, les heures seront payées cinquante pour cent en plus.

UN TAMPONNEMENT

Hier vers six heures et demie du soir, une calandre de la maison Deldique et Chatillez, expéditeurs, rue du Grand-Chemin, quittait la maison Réquillart, rue de la Gare, après avoir pris un chargement de pièces de tissus et traversait la chaussée pour pénétrer dans la rue des Champs.

A ce moment, un tramway venant de Tourcoing descendait la rue de la Gare. Le wattman serra les freins, mais sa voiture n'en continua pas moins sa course, et vint tamponner la calandre.

Ce véhicule ne fut pas endommagé. Il n'en était pas de même du tramway qui avait son tablier défoncé.

Il n'y a pas eu d'accident de personne à déplorer.

IL PROMET

Il était neuf heures du soir, lorsque M. Dumont Emile, cabaretier, 34, rue des Fossés, arrêta, au moment où il pénétrait chez lui, par l'entrée particulière, un jeune gosse de quatorze ans, que nous ne voulons pas nommer.

Il était porteur d'un sac contenant linge et effets.

Le débitant n'hésita pas un seul instant. Il conduisit l'enfant au poste où on l'interrogea sur le vol qui lui était reproché.

Tout d'abord il nia, mais, pressé de questions, il finit par avouer.

Du reste, il aurait eu mauvaise grâce à le faire, car Mme Delestré Victoria, le reconnaissait très bien. Cette dame qui, justement, déménageait lorsque l'enfant se précipita chez elle, déclare que plusieurs objets ont disparu avec le sac dont nous avons parlé.

Le gosse, qui fait le désespoir de ses parents, et a été mis par eux en maison de correction pendant un mois, a été conduit à Lille où il fera la connaissance de M. le juge d'instruction.

SUR LES VOITURES

Hier soir vers six heures, pendant que M. Emile Bonte, voyageur de commerce, demeurant 166, rue de Lannoy, se trouvait dans le magasin de M. Kruze, marchand de chaussures, rue de Naples, un individu resté inconnu, lui a volé sur sa voiture une malle-valise en bois, contenant cinquante pantoufles et espadrilles lui servant d'échantillons.

UN CAMBRIOLAGE

Mardi soir, en rentrant chez lui, M. Louis Castel, gazier, demeurant rue du Vieux-Bureau, constata que pendant son absence, qui ne fut pas longue, de 5 h. 45 à 6 h. 30, des malandrins avaient fracturé la porte d'entrée.

Après avoir tout fouillé ils ont enlevé une dizaine de mètres d'étoffe, un réveil-matin, deux chaînes de montre en argent, des boutons de manchettes, des cravates, une paire de rideaux. Le tout est évalué à quarante francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Buchart, commissaire de police qui a ouvert une enquête.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 22. — On a coté ce matin en Bourse : 5,40 janvier V; 5,27 février ; 5,27 mars V; 5,22 avril ; 5,20 mai; 5,20 juin V; 5,15 juillet V; 5,15 août V; 5,15 septembre V; 5,12 octobre; 5,12 novembre; 5,10 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 5.000 kilos sur juillet à 5,15; 10.000 sur avril à 5,22; 5.000 sur janvier à 5,40; 5.00 sur mars à 5,27; 5.000 sur septembre à 5,15; 15.000 sur juin à 5,20; 10.000 sur juin à 5,17; 15.000 sur juillet à 5,17; 5.000 sur août à 5,15; 5.000 sur décembre à 5,10. — Total, 80.000 kilos.

A QUELQUES PLAGIAIRES

Tous les princes marquants sont passés en revue
Par les contrefacteurs de ton fameux Congo.
Mais ta marque est la seule acclamée et connue,
Tes princes, ô Vaissier, n'auront pas de rivaux.

S. Jal, au Savonnier Victor Vaissier.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN DESCENDANT. — Chez MM. Delmasure et Cie, Mlle Alice Langlet, 17 ans, remailleuse, rue Jacquart, 170, s'est fait des contusions à la jambe droite, aux bras et au thorax (côté gauche), en tombant en descendant un escalier.
15 jours de repos.

POIGNET FOULE. — Chez MM. L. Glorieux et fils, M. Emile Albert, 50 ans, tisserand, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 41, s'est foulé le poignet gauche en mettant une cannette dans sa navette.
15 jours de repos.

CHUTE D'UN ROULEAU. — Chez M. Albert Heyndrickx, Mme Mathilde Deruyter, 56 ans, tisserande, rue Choiseul, 11, a été blessée à la face dorsale de l'index et du médius droits et à l'avant-bras par suite de la chute d'un rouleau.
15 jours de repos.

BLESSE AU PIED. — Chez MM. François Roussel père et fils, le jeune Augustin Bayart, 14 ans, rue Watt, cour Veuve Thiers, 1, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'un poids de bascule.
15 jours de repos.

DECHIRE PAR DU ZINC. — Un apprenti de chez M. Alphonse Delneste, M. Henri Bouchez, 18 ans et demi, rue du Fort, 12, a eu la main gauche déchirée par du zinc en descendant d'une plate-forme.
15 jours de repos.

EN TIRANT DE LA LAINE. — Au peignage de l'Epeule, M. Joseph Dely, 20 ans, soigneur, rue Bayart, 46, a été blessé à l'index droit par un échardonneur, en voulant retirer un morceau de laine.
15 jours de repos.

DANS LE VOLANT. — Chez M. Amédée Prouvost, M. Adolphe Sayette, 29 ans, batteur, rue de Maubeuge, fort Loridan, a eu la main droite prise par le volant de son métier.
15 jours de repos.

CHUTE D'UNE POULIE. — Chez M. Paulus Foulon, M. Victor Mathieu, 19 ans, manœuvre, boulevard de Fourmies, a été blessé au pied gauche par suite de la chute d'une poulie.
15 jours de repos.

POUCE ECRASE. — Chez MM. F. et H. Carissimo, le jeune Pierre Delannoy, 15 ans, tisserand, rue du Rivage, à Wattrelos, a eu le pouce gauche écrasé par son rouet.
15 jours de repos.

BRULE PAR DE LA FONTE. — Chez M. Félix Demeester, M. Alois Catrice, 23 ans, fondeur, rue des Longues-Haies, 230, a été brûlé à l'annulaire et au bras droits par de la fonte en fusion.
15 jours de repos.

UN SERRURIER BLESSE. — Chez MM. Devriendt frères, M. Emile Dereo, 45 ans, serrurier, rue Faidherbe, 29, à Croix, s'est fait une plaie au coude droit en travaillant.
15 jours de repos.

UN COUP DE CROCHET. — Chez M. Paul Prouvost frères, M. Jean-Baptiste Duhaut, monteur, rue de Bouvines, 155, a été blessé à la main gauche par un coup de crochet d'armure.
15 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Aujourd'hui jeudi, 23 janvier, à sept heures trois quarts, conférence d'électricité industrielle par M. le professeur Béghin.

Programme : Electromagnétisme. — Electrodynamique. — Solénoïdes.

CERCLE MODERNE. — Le Cercle Moderne qui est tant renommé pour ses magnifiques concerts se prépare à donner le dimanche 8 mars, à six heures du soir, au théâtre du Fontenoy, un grand concert de gala qui dépassera de beaucoup tous ceux donnés jusqu'à ce jour. A cet effet, il s'est assuré du précieux concours de la fanfare « Les Amis Réunis » de Tourcoing, de la société de gymnastique « La Patriote » de Wattrelos, de ses sections : chorale mixte, symphonique, dramatique et sportive, ainsi que de ses principaux éléments lauréats des Conservatoires de Bruxelles et de Roubaix et des concours régionaux, soit un total de trente numéros différents. Le prix des places est ainsi fixé : Loges de face et de côté, 1 fr.; stalles, parquet et parterre, 0 fr. 50; deuxièmes galeries, 0 fr. 25. Des places seront retenues pour les cartes prises d'avance. Bureau de location au siège, café de « l'Enflé », rue Blanchemaille.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. — Dimanche prochain, 26 courant, le comité directeur de la section roubaisienne se réunira à dix heures et demie du matin, en son local, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election du bureau et du président. — 2. Projet de circulaires à envoyer aux sections du Nord et du Pas-de-Calais. — 3. Projet de fête. — 4. Réception de nouveaux adhérents. — 5. Questions diverses.

Théâtre, Fêtes et Concerts

TOURNEE FREDERIC ACHARD. — La représentation de *Vingt Jours à l'ombre* est fixée au dimanche 26 janvier.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Siège : Au Plat d'Or, 9, Grande-Place, Roubaix. — L'assemblée générale trimestrielle obligatoire aura lieu le dimanche 26 *janvier, au siège du syndicat, à 9 heures et demie* précises du matin.

L'ordre du jour de cette réunion étant de la plus grande importance, nous comptons sur la présence de tous.

Le livret à jour sera exigé à l'entrée.

Ordre du jour : 1. Procès-verbaux et correspondances. — 2. Rapport moral et financier de l'année 1907. — 3. Renouvellement partiel de la Commission administrative. — 4. Causerie par le camarade Galantus, secrétaire-trésorier de la Fédération nationale des Métallurgistes de France. — 5. Vote sur le projet de modification de la perception des cotisations. — 6. Questions diverses.

L'appel sera fait.

Avis. — Les camarades désireux de faire partie de la commission administrative sont priés d'envoyer leurs noms au secrétaire, avant le 22 inclus.

Les camarades acceptant la candidature doivent s'engager s'ils sont élus, à assister régulièrement à toutes les réunions de commission ou générales à exercer un contrôle rigoureux sur la marche du syndicat. Les camarades ne pouvant remplir ces conditions doivent s'abstenir de toute candidature.

Referendum. — La commission administrative a soumis à la dernière assemblée générale un projet de modification du collectage : Ce projet a pour but de percevoir les cotisations toutes les semaines, à raison de 0,30 centimes, ce qui porterait la cotisation à 1 fr. 20 par mois au lieu de 1 fr. 10 ; l'assemblée a décidé de soumettre ce projet à votre approbation par voie de referendum, le vote aura lieu à la réunion du 26 courant, les camarades qui auraient un motif sérieux pour s'abstenir, peuvent remettre leur bulletin au secrétaire avant cette date, sur la présentation de leur livret à jour, le scrutin sera ouvert au local, de 8 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Si ce projet est adopté, il réalisera : 1. A notre caisse, un grand bénéfice.— 2. Il facilitera le paiement des cotisations. — 3. Cette facilité de paiement promet un plus grand nombre d'adhésions. — 4. Tous seront fédérés, après un mois de présence. — 5. Les camarades à qui les moyens le permettront pourront prendre les 4 timbres du mois s'ils le désirent, en une seul fois.

Le secrétaire : Louis FIERS.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 8, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la Bouche. 506

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 22 janvier 1908

Naissances. — Angèle Delberghe, ru de Blanchemaille, 144. — Emile Copejans, rue de Blanchemaille. — Frédéric Mahieu, rue de Tourcoing, cour Jonville, 6.

Décès. — Léopold Duvivier, 68 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Raymonde Malfait, 8 ans, rue Blanchemaille. — Alfred Pottier, 46 ans, tisserand, rue Blanchemaille. — Marie Smet, 1 mois, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 12. — Irma Lehembre, 57 ans, ménagère, rue de Wasquehal, 70. — Hermance Delhalle, 8 mois, rue des Anges, cour Génard, 8. — Jean Lecomte, 84 ans, sans profession, rue du Tilleul, impasse Ingouville, 23. — Henri Leclercq, 3 mois, rue du Marquisat, 31. — Bernard Budin, 69 ans, sans profession, rue du Fontenoy, cour Moreau, 4.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Chez les Bouchers

Le syndicat des gros patrons s'agite. — L'attitude des consommateurs. — Un arrêté municipal.

Les membres du burlesque syndicat dont nous avons, à plusieurs reprises, signalé les hauts faits, sont ravis de la victoire qu'ils remportèrent sur leurs modestes concurrents. Victoire toute relative, puisqu'il n'y eut pas de combat et que les petits bouchers ne purent se défendre ; victoire qui n'aura pas de lendemain, puisque les consommateurs sont décidés à se défendre. Le succès a grisé les gros patrons. Ils ont le triomphe bruyant et n'épargnent à leurs infortunés concurrents ni apostrophes gouailleuses, ni condoléances ironiques. Ils continuent à se gausser du bon public, de celui qu'on a privé d'étrennes et de primes et auquel on prétend imposer une surélévation des prix.

Nous l'avons dit et il sied de le répéter, si le syndicat des patrons pouvait réaliser les projets qu'il caresse depuis longtemps, il serait bientôt impossible aux pauvres gens d'acquérir le moindre morceau de viande. Mais cela ne sera pas. Il ne faut pas que cela soit. Sur ce point nous sommes tout à fait rassurés. Sous peu, ceux qui boycottèrent les petits bouchers sauront ce que coûtent certaines extravagances. Ils ne « rigoleront » plus, pour employer un des mots les plus insignes de leur vocabulaire. Dans quelques jours, nous dirons comment les consommateurs se sont défendus et quelles manœuvres ils ont opposées à celles des séides du syndicat.

Aujourd'hui, contentons-nous de soumettre à ces messieurs, un arrêté municipal, publié le 25 août 1858. **Cet arrêté n'est pas abrogé.** Qu'on se le dise ? Nul ne peut contester au maire le droit d'exiger que soit strictement respecté chacun des articles de cet arrêté que voici :

« **Police de la boucherie.** — Nous, maire de la ville de Tourcoing, vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet 1791, 15 juillet 1797 ; vu l'arrêté du 7 brumaire an IX (29 octobre 1900) ; vu les lois des 18 juillet 1837 et 2 juillet 1850 ; considérant que les lois ci-dessus visées confèrent à l'autorité municipale le soin de veiller à la salubrité et à la fidélité du débit des denrées, comme aussi d'éviter toute fraude sur la qualité des comestibles et d'empêcher sur les prix toute erreur possible entre le vendeur et l'acheteur ;

Arrêtons :

Article 1er. — Un mois, à compter du jour de la publication du présent arrêté, tous les bouchers de la ville sont tenus de placer, sur chaque morceau de viande dépecée mis en vente, une étiquette portant le prix de la viande au kilogramme. Cette disposition est applicable aux marchands bouchers forains qui viennent débiter sur les marchés.

Article 2. — Lesdites étiquettes seront conformes au modèle déposé à la mairie.

Article 3. — Le préposé à la surveillance des comestibles s'assurera si les viandes mises en vente sont propres à la consommation.

Article 4. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

Article 5. — Le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté, le 28 août 1858.

Signé : **Roussel-Defontaine.** »

Les membres du syndicat, qui se montrèrent si impitoyables à l'égard des petits bouchers et si durs vis-à-vis des consommateurs, seront bien obligés de reconnaître qu'une application rigoureuse de l'arrêté municipal leur serait funeste. Ils ont les premiers usé de représailles.

Les circonstances les ont, jusqu'ici, favorisés. Que leur réserve l'avenir ?

P.-T. P.

MAIN MUTILEE

Un ouvrier de la filature Alphonse Pollet, 38, rue de Bradford, M. Théophile Colombier, 34 ans, *effilocheur, hameau du Paradis, à Reckem, était* occupé à retirer des déchets d'un métier lorsqu'il eut la main droite prise dans les dents du volant. Des camarades le dégagèrent. Le docteur Desbonnets qui a examiné peu après le blessé a constaté des plaies multiples de la face dorsale de la main *au niveau des 4e et 5e métacarpiens*. Quinze jours de repos ont été prescrits au blessé.

EN TRIANT DES ECHEVEAUX

Mlle Madeleine Heverlynck, 15 ans, pelotonreuse, 271, rue de Gand, employée à la filature Motte et Debonnet, rue de Roubaix, 54, s'est fait une entorse au poignet gauche. Huit jours de repos lui ont été prescrits.

UN CYCLISTE EN DEFAUT

M. Gustave Ostyn, 34 ans, boucher, rue Desaix, passait à bicyclette, hier soir, rue Saint-Jacques. Sa machine étant dépourvue de plaque d'identité et de lanterne, le brigadier Lorthiois lui dressa double contravention.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Par suite de la séance solennelle annuelle, qui aura lieu à Lille dimanche prochain, 26 janvier, la conférence qui devait être donnée à cette date est remise au dimanche 9 février prochain.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 22 janvier 1908

Naissances. — Delfives Raymonde, rue de Pontoise, 18. — Her Marie, rue de Roncq, 27.

Décès. — Leclercq Marcel, 55 ans, rue du Clocher, 35. — Leclercq Alphonse, 57 ans, rue Natiorale, 122. — Vandenbaeght Marcel, 1 mois, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONFERENCE. — Samedi 25 janvier 1908, à 7 heures du soir, salle Caby, rue Holden (Sapeur-Pompier), GRANDE REUNION CORPORATIVE, sous la présidence du citoyen Louis Fiers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix, avec le concours assuré du citoyen GALANTUS, secrétaire de la Fédération nationale des métallurgistes de France.

Les chauffeurs-conducteurs de machine sont particulièrement invités à cette réunion.

« LA PREVOYANTE. » — Le concert donné par cette société a été de tous points réussi. La partie artistique a été absolument brillante ; le public, par ses applaudissements a montré qu'il était très satisfait.

En somme, succès complet. A l'issue du concert, il a été procédé au tirage des lots de la tombola.

Voici la liste des numéros gagnants :

9003	4362	6820	16919	3485	1377	7272
1925	12952	16451	6416	1140	25308	8178
8713	1208	19403	3602	12831	20522	19508
8277	17416	6302	25779	12814	7251	15258
6952	2330	0007	14667	22528	23107	17540
1372	2398	23062	21943	1446	6794	8157
6665	22406	14736	12441	4871	0861	24191
4607	20404	12843	0248	4594	11377	14215
5066	25311					

WATTRELOS

LISTES ELECTORALES. — Les camarades qui voudraient se faire inscrire sur les listes électorales ou se faire changer de section et qui n'auraient pas le temps d'aller à la mairie peuvent s'adresser aux citoyens : Briffaut, place de Wattrelos ; Deprince, rue du Sapin-Vert, et Raimbaut, rue Royale (Sapin-Vert).

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — *Mutations foncières à opérer pour 1908.* — Les contribuables sont informés que le percepteur des Contributions directes se rendra le lundi 10 février prochain, *à neuf heures du matin*, à la mairie, salle de l'étage, pour recevoir les déclarations de mutations foncières.

A cet effet, les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations, ou à défaut d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou d'une note du notaire qui rappellera la date et l'objet des titres, ils devront en outre fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Prugent et Ciattoni ont arrêté Rémi Alphonse, 13 ans, sans profession, demeurant à Roubaix, rue Meyerbeer, cour Zuyfeel, 3, qui était porteur de 5 kilos 200 de café, d'une valeur de 15 fr. 60.

— Les préposés Bouillinguiez et Basset ont arrêté un peu plus tard Flore Duhamel, 38 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue d'Estaing, cour Desbonnets, 8, qui était porteuse de 1 kilo 200 de café, d'une valeur de 4 fr. 20.

DES CONTRAVENTIONS. — Les gendarmes de Wattrelos ont dressé des contraventions à Paul Halleux, journalier à Roubaix, rue Daubenton, 80 ; Georges Leclercq, peigneur à Roubaix, rue de Rossini, 21, et Jean-Baptiste Braeckman, marchand de quatre-saisons, à Roubaix, rue Choiseul, 65, qui voyageaient avec des chiens non munis de collier.

IVRESSE. — Les gardes Blain et Derrevaux ont enfermé au violon municipal, dimanche soir, vers neuf heures, le nommé Lambreckt Henri, 34 ans, domestique, demeurant à Wattrelos, à la ferme Dhalluin, qui étant en état complet d'ivresse, manifestait dans la rue Carnot.

Procès-verbal de contravention a été dressé à sa charge.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature Leclercq-Dupire, fabricant à Wattrelos, rue de l'Industrie, une ouvrière, Delmarquette Maria, 14 ans et demi, bacleuse, demeurant à Wattrelos, rue de l'Industrie, s'est coupée à la main gauche par un ressort de son métier à filer.

— A la Manufacture de cuirs lissés du Nord, située à Wattrelos, hameau du Sartel, un ouvrier, Deltour César, 33 ans, lisseur, demeurant à Roubaix, boulevard de Beaurepaire, 280, en glissant, il est tombé sur une manivelle et s'est fait une contusion au bas-ventre.

10 jours de repos.

— Au tissage Leclercq-Dupire, un ouvrier, Caille Paul, 19 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos (Broche de Fer), s'est blessé à l'annulaire droit entre le roi et le temps de son métier en retirant un bout de trame.

— Un ouvrier de M. Valentin, entrepreneur à Don-Sainghin (Nord), Emile Catteau, débardeur, demeurant à Wattrelos, s'est fait une entorse au poignet droit en déchargeant un wagon dans la gare de Wattrelos.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Charles Gezels, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Marcel Charley, rue des Champs, 21. — Marie Slembrouck, rue du Petit Tournal, 74. — Gilberte Hautson (Marlière, carrière Six).

Décès. — Raymonde Declercq, mois, rue de Thionville. — Maria Desmulliez, 60 ans, rue de Tourcoing, 125. — Juste Duterte, 29 ans, rue du Sapin-Vert-Cabine, 160. — Georges Turpin, 11 ans (Bas-Chemin). — Denis Plouvier (Nouveau-Monde).

WASQUEHAL

BOUCHERIE COOPERATIVE. — La commission, réunie chez M. Adolphe Caby, à Wasquehal, mardi 21 janvier, a décidé une réunion générale pour le dimanche 26 janvier, salle de l'Espérance, rue de Tourcoing, à Wasquehal.

Tous les signataires de dimanche dernier sont priés de s'y rendre pour s'entendre au sujet du versement définitif du montant de l'action, chose qui doit être faite le plus vite possible.

La réunion aura lieu à 10 heures précises du matin.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A l'atelier de M. Lemaire Gustave, le sieur Lemaire Julien, menuisier, demeurant rue de Tourcoing, à Wasquehal, a fait une chute dans l'atelier et s'est contusionné le thorax en tombant sur un morceau de bois.

10 jours de repos.

— Le sieur Merchier Henri, âgé de 36 ans, demeurant rue de Lille, à Flers-Breucq, déchargeait un camion à la gare de Croix-Wasquehal, pour M. Eycken Leroy, lorsqu'il eût la main prise entre ledit camion et un cylindre.

15 jours de repos, Docteur Butin.

HEM

LE LOCKOUT BETTREMIEUX. — Hier, et non mardi, comme l'a annoncé un journal, M. Comte, commandant de gendarmerie, est venu à Lannoy, pour faire une enquête sur l'état de la grève.

Lille

Au Parquet

LES « SANS-GITE »

Beaucoup ne peuvent s'offrir pignon sur rue. C'est le cas d'un nommé Henri Leduc, 20 ans, bacleur, qui, rencontré errant sur la route de Wattrelos par les gendarmes de Tourcoing, fut arrêté comme vagabond.

A ce délit, vient se joindre celui de mendicité. Pour ces faits, Leduc, déféré au parquet, a été mis à la disposition de M. Vérin, juge d'instruction qui renverra ce chemineau à une prochaine audience correctionnelle.

CET AGE EST SANS PITIE

La valeur n'attend pas le nombre des années !

Témoin ce galopin de 12 ans, Hildebert Baudoux qui était surpris l'une de ces dernières nuits dans le couloir de l'estaminet Dumont, 34, rue des Fossés, à Roubaix, porter d'un sac renfermant effets, linge, etc., qu'il venait de dérober dans une chambre du cafetier.

Ce jeune apprenti de la « cambriole » a été écroué à la prison de Lille à la disposition de M. Vérin, juge d'instruction.

RESPECTEZ LA LIBERTE DU TRAVAIL !

Dans la journée du 11 novembre dernier, les frères Jules et Achille Vanbruanne, âgés de 20 et 25 ans, quittaient la ferme de M. Cornil, cultivateur à Mouvaux où ils étaient occupés comme garçons de culture.

D'estaminets en estaminets, Jules et Achille ne tardèrent pas à être propriétaires d'une « pistache carabinée ».

Sous l'empire de la boisson, l'idée leur vint de rendre visite dans les fermes environnantes, dans le but de débaucher les ouvriers.

Malgré les menaces dont ils accompagnaient leur requête ils en furent pour leurs frais.

M. Cornil, informé des exploits des frères Vanbruanne déposa une plainte et la gendarmerie se mit à leur recherche.

Le 15 décembre, les gendarmes les rencontraient enfin et voulurent les appréhender.

Cette opération ne fut point du goût de Jules qui, des pieds et des poings s'escrima contre les représentants de l'autorité cependant que son frère jugeait plus prudent de déguerpir.

Force resta pourtant à la maréchaussée.

Amenés au parquet de Lille, Jules Vanbruanne fut mis à la disposition de M. Delalé, juge d'instruction.

Ce magistrat renvoie des deux frères devant le tribunal correctionnel, au dience du 25 janvier, sous l'inculpation d'entrave à la liberté du travail. Le plus jeune aura en outre à répondre du délit de rébellion.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

Le faux monnayeur

On a terminé la vidange de scabinets de la gare d'Anzin, opération qui a duré 4 jours.

Elle n'avait d'abord donné aucun résultat.

*Mais, en vidant les tinettes dans le champ d'é*pandage de M. Gobert, on a retrouvé une pièce de 5 francs.

Celle-ci, au millésime de 1852, lettre A, à l'effigie de Louis Napoléon Bonaparte — au revers République Française, est parfaitement imitée, d'aspect et de son. Seulement elle ne pèse que 15 ou 16 grammes.

Les recherches continuent. Mais, avec cette découverte, d'ores et déjà la preuve est faite de la culpabilité de François, et de son intntion d'émettre la fausse monnaie.

Cambrai

TAMPONNEMENT. — Le train que l'on dénomme « Le Dijonnais » est arrivé hier en gare de Cambrai avec une demi heure de retard. Celui-ci est dû à un accident survenu sur la ligne entre Douai et Cambrai, à un kilomètre de cette première gare.

Une machine et un fourgon avaient été aiguillés sur la voie principale au moment même où « Le Dijonnais » quittait la gare de Douai.

Lorsque le mécanicien vit que la voie était *occupée*, son train heureusement n'avait pas encore pris son allure normale. Il ne perdit pas son sang-froid et en renversant la vapeur, il parvint à éviter une catastrophe.

La machine et le fourgon furent cependant tamponnés. Le fourgon fut mis en pièces, mais l'on n'a à déplorer aucun accident de personnes.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Arrestation d'un escroc tourquennois

Dans le courant de la semaine dernière, un individu se disant chauffeur d'automobile, au service du docteur Leplat, mettait en coupe réglée les commerçants de Calais-Nord et de Saint-Pierre.

Il se fit héberger à *l'Hôtel du Sauvage*, puis à *l'Hôtel de l'Ecu de France*. Ensuite l'escroc rayonna dans toute la ville.

Il acheta sans débourser une paire de guêtres d'une valeur de 40 francs, chez M. Bouchel, place Richelieu. Il s'offrit gratis une casquette d'automobiliste chez M. Martin, rue Royale ; et, une paire de gants, tout ce qu'il y a de beau, chez M. Dupont, boulevard Jacquard.

Chez d'autres commerçants de la place d'Armes, ce furent des pains et des assortiments de charcuterie qu'il escamota adroitement.

L'escroc ne dédaignait pas les petits profits. C'est ainsi qu'il se fit avancer cinquante centimes par le garçon boulanger Gayer, de la rue Royale, et emprunta la somme de deux francs à M. Pincedé, épicier, boulevard de l'Egalité, à qui il déclara être le chauffeur de Me Dutilloy.

Les choses finirent naturellement par se gâter, et la police, avisée, se mit à la recherche du chevalier d'industrie, qui fut arrêté dans la soirée par l'agent de sûreté Ligny.

Confronté avec ses victimes et reconnu par elles, l'escroc finit par avouer et déclara s'appeler Henri Hossepied, âgé de 25 ans, chauffeur mécanicien, sans domicile fixe, originaire de Tourcoing.

Le prétendu chauffeur d'automobile a été maintenu en état d'arrestation sous l'inculpation d'abus de confiance.

Lens

UNE BRUTE. — Une scène qui a soulevé l'indignation de tous ceux qui en furent témoins, s'est déroulée rue de la Gare.

Un garçon boucher, du nom de Herbeau Albert, 22 ans, conduisait à l'abattoir un taureau entravé sur lequel il faisait pleuvoir les coups. Affolée, la bête se coucha sur le trottoir, refusant d'avancer. Le sieur Herbeau s'acharna alors sur elle, la frappant à la tête avec la dernière brutalité.

Un agent s'approcha alors et lui fit des observations, auxquelles Herbeau répondit grossièrement.

L'agent lui dressa alors, à la satisfaction des personnes que cette scène avait rassemblées, procès-verbal pour contravention à la loi Grammont.

Beaucoup ont, d'ailleurs, regretté que l'agent n'ait pas aussi dressé à la brute un procès-verbal pour outrages, qui l'eut envoyé en correctionnelle.

UN ESCROC. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, les exploits d'un individu qui sous le nom de Ducrocq Alexandre, avait escroqué une certaine somme à une débitante du Pont-de-Courrières. Ce chevalier d'industrie a opéré également à Lens. Il s'est, sous le même nom, fait héberger par M. Leval Vincent, qui lui avança également de l'argent.

L'escroc s'était fait passer pour un employé de M. Davroux, de Pont-à-Vendin.

M. Levat, ne voyant plus revenir son client s'adressa, pour se faire payer, à M. Davroux. Ce n'est qu'à ce moment que la supercherie fut découverte.

NŒUX-LES-MINES

AUDACIEUX ESCROC. — Un individu suspect voyageait hier dans la journée, se rendant chez plusieurs commerçants de la ville, notamment chez le curé. Il alla ensuite chez M. Bartelemy, directeur des mines de Nœux. Il se disait nouvellement employé à la gare de Nœux et envoyé par le chef de gare pour toucher chez les clients des sommes assez fortes, montant des colis contre remboursement arrivés à leur adresse et qui leur seraient remis le lendemain.

Comme il se contredisait pour donner des explications exactes au sujet du volume et de la provenance de ces colis, M. Bartelemy, ne connaissant pas l'individu, soupçonna très vite avoir chez lui un filou qu'il fit expulser. Il fit prévenir immédiatement la gendarmerie de Nœux-les-Mines, qui a ouvert une enquête.

LIGNY-LEZ-AIRE

MORT SUBITE. — En compagnie de sa fillette, âgée de 5 ans, Mme Delhaye, 31 ans, revenait de chez sa tante vers 7 heures 1/2 du soir, lorsqu'elle se sentit indisposée et tomba inanimée. Malgré les soins prodigués par les personnes que la fillette était allée chercher, Mme Delhaye expira avant de rentrer à son domicile.

DECOUPEZ CECI et METTEZ-LE DE COTE

La prescription ci-après est recommandée par une autorité médicale très connue pour sa compétence dans le traitement des affections du rein et des voies urinaires. On attribue à cette préparation de merveilleuses propriétés curatives, lorsqu'elle est prise régulièrement pendant une quinzaine de jours. Ceux qui souffrent de ces douleurs intolérables dans la région lombaire, de même que d'autres affections similaires dues à un mauvais fonctionnement du rein, devraient demander à leur pharmacien de leur préparer le mélange suivant tel que prescrit : Sirop de citron, 80 grammes ; Karox composé, 30 gr. ; infusion de Buchu pour faire 300 grammes. En prendre deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant.

493 I-4

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Flagrants délits

L'ABSINTHE REND FOU. — Toutes les ligues du monde auront beau prodiguer les affiches impressionnantes à tous les coins de rue, il n'y aura pas un buveur d'absinthe qui diminuera d'un seul verre sa dose quotidienne, et bien moins encore se résignera à l'abstention totale.

Ainsi Albéric Halliant n'en avait bu que dix le 17 janvier quand à l'Esplanade il engu...embêta l'agent Hermet qui faisait sur l'Esplanade l'éducation de deux nouvelles recrues de la police.

Que les malicieux n'aillent pas penser que les recrues étaient des naturels d'Ochtezeele, Cassel, ou autre bourgade flamande que l'on initiait aux mystères du passage à tabac, les recrues étaient de braves et bons chiens policiers à qui l'on apprenait à ne pas fuir quand leurs collègues en tenue sont aux prises avec les malandrins.

Halliant faisait de l'esprit aux dépens des pauvres cabots : « Tes quiens, disait-il à l'agent Hermet, j'ai un griffon qui lo minge vingt comme euss. » Cette atteinte au prestige de la corporation laissa les chiens insensibles, mais l'agent qui était déjà assez ennuyé pria le pochard d'aller plus loin épuiser les flèches de son esprit... de bois.

L'agent fut grossièrement insulté pour cette invitation, puis frappé à coups de pied quand il voulut emmener le poivrot au poste.

Ces faits coûtent à Halliant 2 mois de prison et 5 fr. d'amende.

MAUVAIS FILS, FRERE BRUTAL. — Préférant la flânerie à tout travail, si léger fût-il, Louis Glorian, 19 ans, se faisait depuis longtemps nourrir par sa mère et sa sœur avec lesquelles il habite façade de l'Esplanade, 78.

Pendant que les deux femmes se surmènent, le jeune monsieur se promène mais en revanche il les bat copieusement à leur retour lorsqu'elles n'exécutent pas ses ordres ou omettent de lui garnir le gousset d'argent de poche.

Le 20 janvier, un agent dut faire cesser une scène de violences au cours de laquelle la mère et la sœur avaient, à leur habitude, été malmenées. Il va sans dire que l'agent fut lui aussi quelque peu outragé et prié d'aller voir chez lui s'il s'occuper de ce qui le regardait.

Un mois avec sursis comme avertissement au sympathique jeune homme.

LA FRAUDE. — Schneider Jean, garçon de café à Lille, et Payen Désiré, de Roubaix, ont ensemble fraudé 36 kilos de café, chacun 3 mois avec sursis.

— 12 jours à Clarisse Damiens et 6 jours à Gruart David, pincés ensemble au Touquet avec 25 kilos de café.

— 3 mois à Paul Thouselet, chapelier à Roubaix, et Guillaume Van Tyckom, de Lille, pour fraude de 28 kilos de café.

— 6 jours à Jean Dhaene et Elodie Vermersch pour fraude de 12 kilos de café et 5 kilos d'allumettes.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Hier ont été adjugés pour 20,000 francs à Me Rombaut, avoué, les biens : chapelle et bâtiments, de la congrégation des Pères du T. S. Rédempteur, situés à Lille, rue de Paris et rue des Bourloires.

La mise à prix était de 15.000 francs.